

► LES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

(FORMAT A4 DE PRÉFÉRENCE Y COMPRIS LE RIB)

- Copie de votre pièce d'identité
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du matériel.
- **Facture d'achat nominative de l'équipement mulching avec nom, prénom et adresse (un ticket de caisse ne suffit pas)**
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire) avec IBAN au nom du demandeur obligatoirement
- Attestation sur l'honneur datée et signée (document joint)
- Questionnaire "Gérer ses tontes de jardin" rempli (document joint)

► NATURE DE L'AIDE

La Communauté urbaine de Dunkerque a décidé de mettre en place une aide à l'acquisition d'un équipement de mulching.

Cette aide est octroyée sous forme de subvention pour **tout achat d'un équipement mulching neuf** : soit de type tondeuse (ou robot) équipé pour la tonte mulching, soit de type kit mulching adaptable sur tondeuse traditionnelle.

Par kit mulching, on entend tout matériel composé d'un obturateur et/ou d'une lame mulching précédemment acquise par l'utilisateur. L'utilisateur doit au préalable s'assurer de la compatibilité de ce kit avec sa tondeuse.

L'équipement doit impérativement être acheté entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 octobre 2022, et avoir été acheté auprès d'un commerçant de la Communauté urbaine de Dunkerque (les commandes passées auprès d'une enseigne non implantée sur le territoire et livrées sur le territoire ne sont pas éligibles).

► FOYERS ÉLIGIBLES

Tout foyer résidant sur le périmètre de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Seule une subvention à l'acquisition de l'équipement mulching peut être octroyée par période de 10 ans à un même foyer.

► MONTANT DE L'AIDE

- **Pour la tondeuse (ou le robot mulching)** : L'aide est d'un montant forfaitaire de 60 euros.
- **Pour le kit mulching** : la subvention est de 100 % de la valeur d'achat pour un montant compris entre 15 euros et 60 euros TTC.

Attention : seuls les kits d'une valeur supérieure à 15 euros TTC sont subventionnés.

L'aide est octroyée dans la limite des crédits budgétaires sur présentation d'une facture nominative.

► ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le demandeur s'engage à ne pas donner ou revendre l'équipement mulching pendant une durée de 3 ans, sous peine de devoir restituer la participation financière allouée par la Communauté urbaine, et à l'utiliser pour gérer ses tontes de gazon à domicile.

Le demandeur s'engage à répondre au questionnaire qui sera transmis par la Communauté urbaine de Dunkerque pour l'évaluation du dispositif.

► ÉTAPES DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE

1. Effectuer l'achat chez un commerçant du territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque
2. Déposer ou envoyer le dossier **COMPLET** de demande de subvention à la Communauté urbaine de Dunkerque **dans les 3 mois suivant l'achat avec la facture d'achat au nom du demandeur.**
3. Versement de la participation financière par mandat du comptable public sur votre compte (il faut compter environ 3 mois à compter de la date de dépôt du dossier complet).

► DOSSIER À RETOURNER

Le dossier complet doit être retourné ou déposé à l'adresse suivante :

Communauté urbaine de Dunkerque

Direction réduction et valorisation des déchets - Pertuis de la Marine - BP85530 - 59386 Dunkerque Cedex 1

► POUR TOUT RENSEIGNEMENT

reduction.dechets@tud.fr

Données personnelles : Les informations recueillies dans ce dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction réduction et valorisation des déchets de la Communauté urbaine de Dunkerque afin d'assurer le traitement et l'instruction de la demande de subvention. Les données collectées ne seront communiquées qu'aux seuls agents intervenant dans l'instruction de la demande et sont conservées au maximum 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement en vous adressant la Communauté urbaine de Dunkerque - Direction réduction et valorisation des déchets - Pertuis de la Marine - BP85530 59386 Dunkerque Cedex 1.

► ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e) :

Nom : _____

Prénom : _____

Atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier, toute information erronée étant susceptible d'engager ma responsabilité.
- Avoir pris connaissance et accepté le règlement d'attribution de cette aide à l'achat d'un équipement mulching.
- Ne pas avoir déjà sollicité l'aide financière pour l'achat d'un équipement mulching auprès de la Communauté urbaine de Dunkerque.
- Faire l'acquisition de cet équipement mulching pour gérer mes tontes de gazon chez moi.

Fait à : _____

Le / /

Signature :

► QUESTIONNAIRE "GÉRER SES TONTES DE JARDIN"

Pour mieux connaître les motivations des bénéficiaires et l'impact de l'aide à l'achat d'un équipement mulching sur la gestion des tontes de gazon à domicile, merci de répondre aux questions ci-dessous :

Vous êtes : Propriétaire Locataire

Quelle est la surface de votre jardin : _____

Quel type d'équipement mulching avez-vous acheté :

Tondeuse Robot kit d'adaptation à la tondeuse

Avez-vous ou envisagez-vous d'autres pratiques pour réduire la production de déchets verts dans votre jardin :

Oui Non

Si oui lesquelles :

Broyage des tailles de haie compostage* Paillage Nourriture pour la basse-cour

* Pour obtenir un composteur :

il suffit de s'inscrire aux permanences compostage sur l'un des 7 sites du territoire communautaire : Coudekerque-Branche, Grande-Synthe, Gravelines, Loon-Plage, Dunkerque-Rosendaël, Dunkerque-Malo-les-Bains et Zuydcoote.

PLUS D'INFOS SUR : jejettemoins-dk.fr

Pour tout renseignement (ou précision), le numéro vert est à votre écoute :

 N° Vert 0 800 22 45 57

APPEL GRATUIT

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

